



Résiliation contrat assurance scooter

Par PEPP

Bonjour, puis-je résilier mon assurance scooter moins d'un an?

Par janus2

Bonjour,
Tout dépend pour quel motif. Si c'est suite à la vente du véhicule, oui, bien sur. Si vous conservez le véhicule, non.

Par PEPP

je n'en ai plus l'utilité et je veux le conserver dans mon garage

Par janus2

Même sans l'utiliser, vous avez obligation de maintenir le véhicule assuré (il existe parfois des assurances dites "parking", donc moins chères).
De toute façon, vous ne pouvez pas résilier votre contrat avant sa première échéance.

Par PEPP

merci